

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, office de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II La station quadragésimale à la cathédrale. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Constitution " Tradita ab antiquis ". — V Apologistes au dehors. — VI L'aubépine du bon curé. — VII " L'annuario pontificio ". — VIII Offices nouveaux. — IX En l'honneur de Sainte-Anne. — X Glorieux nécrologe. — XI Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 23 mars

On annonce :

La fête de Pâques et la fin du temps pour la communion pascale;  
 Que la fête de l'Annonciation est remise au 31 mars.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 23 mars

Messe du dimanche de PAQUES, double de 1ère cl. avec octave privil.; depuis ce jour jusqu'à la Pentecôte, on remplace l'Asperges par le *Vidi aquam*; préf. de Pâques. — Aux vêpres, ant. finale *Regina coeli* (toujours debout) jusqu'au dimanche de la Trinité.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 30 mars

*Comme les dimanches de la Passion, des Rameaux, de Pâques et de Quasimodo sont privilégiés contre tout office, même de 1e cl. (Rubr. génér. du brév., titre X, n. 1), on ne peut chanter en ces jours aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI; décret génér. du 2 déc. 1896, n. 3754). Par conséquent on retarde au 20 avril les solennités des titulaires qui tombent en ces dimanches (à l'exception de celles de l'Annonciation et de saint Joseph qui se feront les 6 et 13 avril).*

*Les églises dédiées à saint Joseph (19 mars) pourront se contenter, cette année, de la solennité (du Patronage) de saint Joseph (le 13 avril).*

J. S.